







## **SOMMAIRE**

#### 1. Budget - introduction

#### 2. Section de fonctionnement - Dépenses

- Chapitre 011
- Chapitre 012
- Chapitre 65
- Chapitre 014

#### 3. Section de fonctionnement - Recettes

- Chapitre 013
- Chapitre 70
- Chapitre 73 & 731
- Chapitre 74
- Chapitre 75

#### 4. Section d'investissement - Dépenses

- Chapitre 20
- Chapitre 204
- Chapitre 21
- Chapitre 23
- Chapitre 26

#### 5. Section d'investissement - Recettes

- Chapitre 10
- Chapitre 13
- Chapitre 16

#### 6. Zoom dette



## **BUDGET - INTRODUCTION**

# 48 134 M€

Fort de l'expérience acquise au cours de ces dernières années, le budget est en parfaite cohésion avec nos fondamentaux, et nos objectifs:

- Ne pas augmenter la pression fiscale sur nos habitants et nos entreprises,
- Ne pas augmenter l'endettement,
- Contenir la masse salariale,
- Conformes à nos engagements, poursuivre les programmes en cours et validés,
- Enfin, faire tendre nos efforts vers un accroissement significatif de notre capacité d'autofinancement.

#### **INVESTISSEMENTS**

SERVICES A

<u>LA</u>

POPULATION

5 909 970 €

ENFANCE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

5 301 545 €

**TECHNIQUE** 

(technique, ordures ménagères, Urbanisme,

1 601 467 €

TOURISME

1 050 925 €

Fonds de concours globaux aux communes 1 016 243 €

ECONOMIE (hors budget annexe)

952 577 €

SPORT -CULTURE -SOCIAL

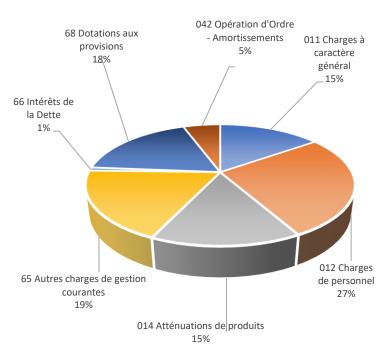
752 217 €

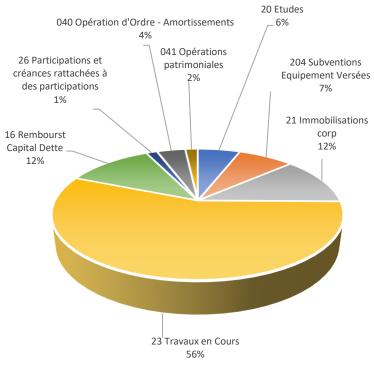
Informatique
et Technologie-

147 152 €

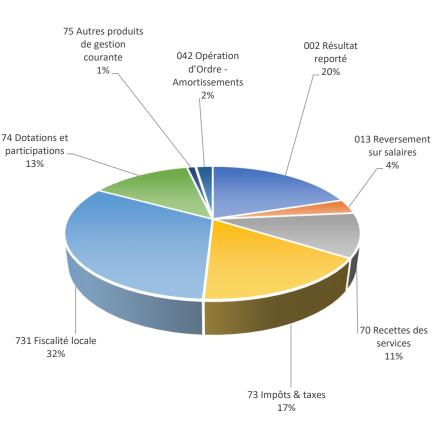
## Dépenses de fonctionnement

# Dépenses d'investissement

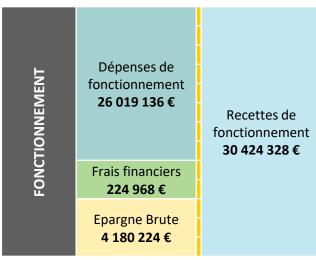




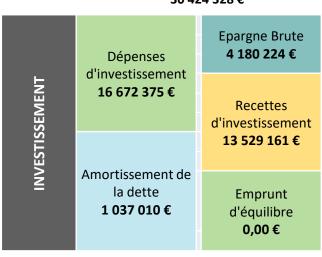
# Recettes de fonctionnement



#### Equilibre budgétaire



30 424 328 €



## Section de fonctionnement Dépenses

# — 30 M€ —

## Les chapitres:

- Chapitre 011 > 3 926 229 €
- Chapitre 012 > 7 095 100 €
- Chapitre 65 > 4873 616 €
- Chapitre 014 > 3899 955 €
- Chapitre 66 > 224 968 €
- Chapitre 67 > 10 000 €
- Chapitre 68 > 4783 119 €
- Chapitre 023 > 4 180 224 €
- Chapitre 042 > 1 431 116 €

## Chapitre 011 - Charges à caractère général

> Montant: 3 926 229 €

#### Dont les principaux postes de dépenses :

Contrats de prestations de services : 977 950 €
 (Adapemont, Sicopal, Léo Lagrange....)

Chauffage : 267 500 €
Electricité : 246 630 €
Carburant : 102 730 €

Les évolutions moyennes des prix TTC de l'électricité en 2025 par rapport à 2024 (à consommation constante) devraient être les suivantes :

- Puissance souscrite supérieure à 36kVA: -17%

- Puissance souscrite inférieure ou égale à 36kVA: -12%

Alimentation (cantines): 410 154 €

- Autres services (dont traitement des déchets SYDOM): 240 775 €

Maintenance : 110 962 €



## Chapitre 012 - Charges de personnel

➤ Montant: 7 095 100 €

#### Dont les principaux postes de dépenses :

- Rémunération des titulaires : 1 955 000 €
- Rémunération des non titulaires : 1 906 500 €
- Primes (RIFSEEP dont CIA et IFSE): 722 600 €
- Charges (URSSAF et CNRACL): 1 713 300 €

Maintien du nombre d'ETP, gel du point d'indice, suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), et augmentation du taux de cotisation CNRACL de 3 points cette année.



#### Chapitre 65 – Subventions et contributions versées

Montant : 4 873 616 €

#### Dont les principaux postes de dépenses :

- Déficits des budgets annexes Musée du Jouet 311 600 € et
   Uxelles 113 615 €
- Contributions au SDIS : 993 918 € (2,43% d'augmentation)
- Contributions Ordures Ménagères : 1 887 807 €
- Subventions aux associations : 313 500 €
- Participation à la SPL : 387 000 €
- Subvention d'équilibre du budget CIAS : 50 000 €
- Volonté de maintenir les subventions aux associations du territoire
- Provision pour déficits des budgets annexes
- Contribution SDIS : 81,60€/hab dont 50% pris en charge par le département, compensée partiellement par des recettes. Pour la collectivité, la contribution passe de 37,18€/hab à 39,62€/hab.
- Ordures ménagères, dépense compensée par une recette équivalente



## Chapitre 014 - Prélèvement sur impôt

Montant: 3 899 955 €

## Dont les principaux postes de dépenses :

- Attributions de compensation : 2 916 202 €

- FNGIR: 936 353 €

Le montant inscrit pour les AC correspond aux montants provisoires validés par délibération du conseil du 18 décembre 2024.





#### Section de fonctionnement - Recettes

# — 30 M€ —

## Les chapitres:

- Chapitre 013 > 1 073 610 €
- Chapitre 70 > 3 260 796 €
- Chapitre 73 > 5 062 114 €
- Chapitre 731 > 9863 012 €
- Chapitre 74 > 4 056 093 €
- Chapitre 75 > 355 220 €
- Chapitre 76 > 20 €
- Chapitre 77 > 5 000 €
- Chapitre 78 > 25 882 €
- Chapitre 042 > 677 289 €
- R 002 résultat reporté > 6 065 292 €

### **Chapitre 013 – Atténuations de charges**

➤ Montant: 1 073 610 €

## Dont les principaux postes de recettes :

- Remboursement des charges de personnel des budgets annexes : 943 610 €
- Remboursement des charges de personnel sur congés maladie et contras aidés : 80 000 €







Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes

➤ Montant: 3 260 796 €

## Dont les principaux postes de recettes :

- Redevances des Ordures Ménagères : **1 236 776 €**
- Redevances des services (Scolaire, Culture...) : 883 103 €
- Refacturation aux communes (Service ADS, Police, Régie de Vouglans...): 255 685 €







## Chapitre 73 – Impôts et taxes

➤ Montant: 14 925 126 €

#### Dont les principaux postes de recettes :

- TH (secondaires), TFB, TFNB & CFE : **6 476 593 €**
- Fraction de TVA (ex TH principales) : 3 200 000 €
- CVAE: <mark>1 480 000 €</mark>
- TASCOM & IFER : 1 120 000 €
- TEOM: 1792 654 € (charges administratives non prises en compte: locaux, chauffage, élect., coût RH, Finances...)
- GEMAPI : **153 765 €**
- Taxe de Séjour : 300 000 € (fluctuante en fonction de l'affluence touristique)

L'augmentation des impôts est liée à la revalorisation des bases (+1,70%)

Les fractions de TVA, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leur niveau de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

# Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

➤ Montant: 4 056 093 €

#### Dont les principaux postes de recettes :

- DGF: 1053326€

- CAF: 1016957€

- Compensations : **1 500 000 €** 

La CAF intervient au titre de la Convention Territoriale Globalisée pour l'ensemble des structures scolaires, périscolaires, et petite enfance, gérées par Terre d'Emeraude.



## Section d'investissement - Dépenses

# — 18 M€ —

## Les chapitres:

- Chapitre 20 > 1 019 844 €
- Chapitre 204 > 1 339 555 €
- Chapitre 21 > 2 104 107 €
- Chapitre 23 > 9 932 687 €
- Chapitre 16 > 2 065 803 €
- Chapitre 26 > 260 000 €
- Chapitre 27 > 10 100 €
- Chapitre 040 > 677 289 €
- Chapitre 041 > 300 000 €

Chapitre 20 & 204 – Les immobilisations incorporelles & subventions d'équipement versées

> Montant: 2 359 399 €

#### **Chapitre 20:**

Etudes (PLUI, ENS, OPAH, OGS, PCAET, ...):

1 019 844 €

#### **Chapitre 204:**

 Dotations aux communes, Fonds de concours aux communes, Appui à l'Immobilier d'Entreprise, Fibre,
 Fonds Régional des Territoires...: 1 339 555 €



Chapitre 21 & 23 – Les immobilisations corporelles & immobilisations en cours

Montant: 12 036 794 €

#### Chapitre 21: 2 104 107 €

- Acquisitions foncières, acquisition de matériel et mobilier (véhicules, informatique, camion OM) et les travaux neufs d'infrastructure et aménagement de terrain, remboursement EPF.

# Chapitre 23:9 932 687 € dont 5 592 493 € de report

- Accueil Collectif de Mineurs de Moirans, Espaces partagés Val Suran et Arinthod, Aménagement du Regardoir, Aménagement Office de Tourisme à Clairvaux-les-Lacs, groupe scolaire La Chailleuse, rénovation stade de Moirans-en-Montagne, ...



## Section d'investissement - Recettes

# — 18 M€ —

## **Les chapitres :**

- Chapitre 13 > 3 832 921 €
- Chapitre 16 > 29 500 €
- Chapitre 10 > 3 112 906 €
- Chapitre 27 > 8 422 €
- Chapitre 021 > 4 180 224 €
- Chapitre 024 > 1 262 365 €
- Chapitre 040 > 1 431 116 €
- Chapitre 041 > 300 000 €
- R 001 Résultat reporté > 3 551 931 €

#### Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

➤ Montant: 3 112 906€

 Ce chapitre concerne principalement le FCTVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

#### Chapitre 13 - Subventions d'investissement

➤ Montant: 3 832 921 €

- Ce sont les subventions *attribuées et notifiées* par les différents financeurs : Etat, Région, Département...

#### Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

➤ Montant: 29 500 €

 Dettes assimilées = crédit bail de la Valouse (27 500 €), fin du crédit bail novembre 2025

Aucun emprunt ne sera contracté en 2025 pour financer l'ensemble des projets inscrits aux chapitres 20, 21 et 23.



## Encours de la dette Au 01/01/2025

— 9, 827 M€ —

- 25% depuis 2020